

Classification des fonctions des infirmières, des infirmiers et des enseignant-e-s

(Dépôt et développement)

L'enseignement et la santé sont des éléments très importants dans les responsabilités de notre canton.

1. Niveaux de formation

Dans ces deux domaines, les formations qui permettent d'accéder aux postes d'enseignant-e primaire et d'infirmier ou d'infirmière ont bénéficié d'importants changements structurels grâce à la clarification des niveaux de formation.

La formation à l'école normale cantonale pour les enseignant-e-s du primaire (durée 5 ans dans une école de secondaire II) est supprimée pour être dispensée dans la Haute Ecole Pédagogique (HEP, en 3 ans, degré tertiaire).

La formation à l'Ecole du Personnel Soignant pour les infirmières de Niveau II (durée 4 ans, degré tertiaire) est supprimée pour être dispensée dans la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social (HES-S2, en 4 ans actuellement, mais en 3 ans d'ici quelques années, degré tertiaire).

Les conditions d'admission dans ces deux types d'école sont semblables¹. La durée de formation, actuellement en 4 ans pour les infirmières sera semblable à celle des enseignants d'ici peu. Pour les deux formations, la durée sera de 3 ans, de niveau Bachelor en adéquation avec les accords de Bologne.

2. Image sociale

Ces deux professions sont importantes pour notre canton. La qualité des prestations de ces professionnel-le-s a des incidences directes sur la population.

Les deux professions jouissent d'une bonne image sociale. L'image de la profession d'infirmière ou d'infirmier est toutefois « délicate » puisqu'elle est considérée comme exigeante, difficile et peu payée en raison des responsabilités vitales, des inconvénients horaires notamment. Cette situation se traduit par un manque chronique de personnel diplômé. (Actuellement l'Hôpital Cantonal emploie 589 infirmières et infirmiers, ce qui représente 406.86 EPT. Pour pallier au manque de personnel, l'Hôpital Cantonal fait

¹ Pour la HEP : Maturité gymnasiale (3 ou 4 ans) ou autre formation du secondaire II (Certificat de culture générale 3 ans ou Maturité Professionnelle 4 ans) + cours préparatoire 1 an

Pour la HES-S2 : Maturité gymnasiale (3 ou 4 ans) ou Certificat de culture générale + cours préparatoire ou Maturité spécialisée santé (4 ans) ou Maturité professionnelle santé (4 ans).

Dans les 2 écoles, le titre ne permet pas une admission d'office, une procédure de candidature avec dossier et entretiens doit être effectuée.

appel à du personnel étranger. Sur les 589 personnes, 150 sont étrangères, ce qui représente plus du 25% de l'effectif).

3. Réévaluation des fonctions

Par l'ordonnance du 17 août 2005, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles classifications qui permettront une adaptation des fonctions au 1^{er} janvier 2007 pour les fonctions de l'enseignement et au 1^{er} janvier 2008 pour les fonctions du domaine médical-paramédical- social.

Les attributions des fonctions résultent du très sérieux système analytique nommé EVALFRI.

- Les enseignants primaires passent de la classe 17 à la classe 18.
- Les infirmiers et infirmières passent de la classe 16 à la classe 17.

Par voie de postulat, je demande au Conseil d'Etat d'examiner la pertinence des éléments qui justifient la persistance de cette différence de classe entre ces deux professions. Peut-être qu'une reconnaissance salariale plus équitable tendrait à augmenter l'attractivité de la profession d'infirmière et à faire bénéficier à nos jeunes des nombreuses places de travail qui résulteront des modifications démographiques de notre pays.

(Sig.) Nicole Aeby-Egger, députée
et 7 cosignataires

9 septembre 2005